

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. 022 379 87 99  
E-mail : taxesfixes@unige.ch

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

Présent.e.s : Nelson Amici, Antonio Latella, Gerd Rothenberg, Rosalie Bouhet, Nicolas Rault ; Christopher Horta et Mara Gómez.  
Absente : Irène Courtin  
PV : Mara Gómez et Christopher Horta.

### 18h15 UNI-ART

*UNI-ART fait son live n°6*  
*Aloïs & Véronique*

L'association UNIA-ART organise son traditionnel événement *UNI-ART fait son live*, qui consiste en une soirée multi-arts réunissant une exposition d'œuvres d'arts, des performances ainsi que de la musique live. Cette soirée est une collaboration entre des artistes de la communauté universitaire, tant des étudiant.e.x.s que des collaborateur.ice.x, et des espaces d'art en dehors de l'enceinte de l'Université. L'association propose aux photographes d'imprimer leurs clichés à coûts réduits afin de les exposer. C'est ce sur quoi repose la présente demande. Cette rencontre a également pour but de permettre aux étudiant.e.x.s de pouvoir accéder à l'art et la culture à petits prix. L'événement aura lieu le 17 décembre 2021, à l'espace FOOOUND.

La demande comprend des frais de communication (CHF 177.-), des frais d'impression (CHF 264.-), des frais de location de salle (CHF 756.50.-), ainsi que des frais de nourriture/d'apéritif (CHF 200.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 1'398.-.**

**Décision : la subvention est allouée à hauteur demandée.**

**Après confirmation par l'association que FOOOUND n'accepte pas que celle-ci organise son propre apéritif au sein de leurs locaux, la Commission rend UNI-ART attentive au fait qu'il semble il y avoir un lien étroit entre la location de la salle, dont le rabais accordé, et la proposition de service traiteur. Cela ne lui semble pas correcte, notamment vis-à-vis de sa pratique. L'événement approchant à grand pas, la Commission accepte tout de même de financer les dépenses liées à la nourriture, en tant qu'apéritif avec un budget max. de CHF 200.-.**

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**18h30 AESPRI**

***Concours photo et exposition***

*Etienne & Meissane*

L'AESPRI désire organiser, lors du semestre de printemps, un concours de photographie sur la thématique de la « vie étudiante ». Les participant.e.x.s devront envoyer cinq photographies de leur choix à l'association. Au mois de mars, une pré-sélection aura lieu en sondant les étudiant.e.x.s qui voteront pour leur cliché préféré. Début mai, parmi les clichés retenus, l'AESPRI en choisira quatorze pour l'exposition. Les meilleurs clichés seront imprimés en format A2 et affichés lors d'une exposition sur l'une des passerelles d'Uni-Mail. L'AESPRI souhaite distribuer des lots aux gagnant.e.x.s du concours.

La demande comprend des frais d'impression (CHF 168.-) et ~~des frais de cadeaux de participation (CHF 240.-).~~

La demande de subvention s'élève à CHF 408.-.

**Décision : la subvention est allouée à hauteur de CHF 168.-.**

**Conformément à sa pratique, la Commission ne subventionne pas les cadeaux aux étudiant.e.x.s mais uniquement des cadeaux de remerciement aux intervenant.e.x.s. La Commission conseille toutefois à l'AESPRI de s'adresser à leurs décanats ou aux Activités Culturelles, qui pourront peut-être participer à ces frais.**

**La Commission souhaite également rendre l'association attentive quant à la mise en page de son dossier, lequel aurait pu être bien plus précis et synthétisé étant donné le type de projet de la présente demande.**

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**18h45 AESPRI**

***International.Ink n°26***

*Anne & Lucie*

L'AESPRI publie périodiquement son journal *International.Ink* destiné à tout.e.x.s les étudiant.e.x.s de l'UNIGE. La 26<sup>e</sup> édition portera sur la thématique « Droits humains et Identité », en se focalisant sur la situation des réfugié.e.x.s et des personnes LGBTQIA+. Cette fois-ci, l'association n'organisera pas de vernissage, étant donné qu'elle a décidé de grouper

celui du numéro 26 et 27. L'association affirme être au courant de la pratique de la CGTF de ne financer, par association, qu'une revue par semestre mais celle-ci soulève les conséquences organisationnelles que la pandémie a engendré sur leur association ainsi que sur la publication et l'édition de leur contenu. L'association espère alors que la Commission saura accepter cette demande exceptionnelle afin qu'ils puissent rattraper les numéros manqués.

La demande comprend des frais d'impression et de taxes (CHF 2'517.01.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 2'518.-.**

**Décision : la subvention est allouée à hauteur demandée.**

**La Commission accepte exceptionnellement de financer un deuxième numéro de l'International.Ink ce semestre pour les raisons mentionnées lors de leur présentation.**

**La Commission remercie l'AESPRI pour le soin apporté à l'écriture des dossiers International.Ink mais souligne à nouveau qu'il n'est pas nécessaire que celui-ci soit si exhaustif. Elle fait remarquer à l'association qu'y figurent en général beaucoup de répétitions et de retours non-nécessaires sur d'anciens numéros. La Commission suggère donc à l'association d'être plus concise et précise lors de leur prochaine demande.**

**Pour finir, la Commission informe l'association qu'elle souhaite réfléchir à sa pratique quant à l'entrée en matière lors de recours à des prestations « marchandes » en dehors de la Suisse, ici l'impression, dans le cas où de tels services peuvent être trouvés plus localement pour des montants raisonnables. La Commission en discutera lors de sa prochaine séance et tiendra l'association informée quant à sa décision.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**19h15 Comédies Musicales UNIGE**

***Comédie musicale « Grandis un peu ! »***

***Léa & William***

La COMU, association Comédies Musicales UNIGE, organise le semestre prochain son spectacle annuel sur la thématique de la santé mentale. Celui-ci a été écrit et mis en scène de concert entre ses membres de la communauté universitaire et des personnes externes à celle-ci. Ce spectacle a pour but de promouvoir les arts et, tout particulièrement, le genre de la Comédie musicale en Suisse. Comme à son habitude, l'association propose une entrée libre et attend plusieurs centaines de spectateur.ice.x sur l'ensemble des représentations. L'événement se tiendra du 7 au 9 mai 2022 au Casino Théâtre.

Le choix s'est porté sur ce lieu puisqu'ils ont déjà collaboré ensemble par le passé et qu'ils possèdent tout le matériel et l'équipement nécessaire. De plus, le Casino se situe idéalement proche des locaux où la COMU entrepose son matériel.

En parallèle à sa demande auprès de la CGTF, et puisque l'organisation de ce spectacle représente un budget conséquent, l'association est actuellement en recherche de sponsoring additionnels pour le financement de son spectacle (SIG, Activités Culturelles, etc).

La demande comprend la participation aux frais de location de salle (CHF 6'500.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 6'500.-.**

**Décision : la subvention est allouée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

<b>19h30 Divers</b>
---------------------

- **Demande d'amnistie de l'ALMA**

L'Association nous fait parvenir une demande d'amnistie pour plusieurs comptabilités. Il y a quelques semaines, l'ALMA a fait parvenir au Rectorat une demande de dissolution (dé-enregistrement). Or, il se trouve que plusieurs comptabilités n'ont pas été remises à la CGTF. Celles-ci font donc l'objet de cette demande, dans le but de pouvoir clôturer les activités de l'association dans les règles.

L'association a connu de nombreuses embûches ces dernières années dont la fuite, en 2016, de son trésorier avec l'intégralité du contenu de la caisse. L'ALMA a tenté de mettre la main dessus afin de rembourser les membres à l'interne, mais cela n'a pas abouti. La pandémie COVID-19 semble avoir également fortement impacté le suivi comptable au sein de l'association, laquelle s'est retrouvée sans argent mais avec des frais fixes, et donc endettée. À ce jour, l'association possède 15,60 euros et CHF 30.-.

L'association demande donc une amnistie comptable pour :

- « Soirée à thème » (2015) pour un montant de CHF 770.- ;
- « Operación seducción » (2016) pour un montant de CHF 2'150 CHF.
- « Operación seducción » (2018) pour un montant de CHF 340.-

**Décision : la Commission accepte la demande d'amnistie.**

**La Commission s'interroge sur ses moyens d'action dans ce genre de situation et réitère l'importance que le secrétariat effectue, dans la mesure du possible, un meilleur suivi des comptabilités. En effet, l'un des moyens de pression principal que la CGTF possède pour la reddition des comptabilités est de ne plus en allouer à l'avenir (si plus de trois comptabilités non remises).**

- **Forfait de participation aux frais de repas de remerciement**

Suite au changement du Memento de l'Université de Genève en juin 2021, le financement des repas de remerciement aux intervenant.e.x.s est passé de 100 CHF (CHF 60.- + CHF 40.-) pour les intervenante.x.s externes à l'UNIGE et 80 CHF (CHF 40.- + CHF 40.-) pour les internes, à

un budget maximum de CHF 160.- (80 CHF \*2). C'est en souhaitant continuer à caler sa pratique sur les dispositions du Memento que la Commission avait décidé, lors de la séance du 13 octobre 2021 (voir PV du 13.10.21), de fixer les montants à cette hauteur.

Or, en revenant sur cette situation, certain.e.s membres de la Commission estiment d'une part que ces montants ne correspondent pas réellement à ce qui est énoncé dans le Memento, puisque ceux-ci concernent des exceptionnels, et d'autre part, que ce montant est trop élevé par rapport aux besoins des événements et à la disponibilité des fonds.

La question est également posée de la pertinence de la distinction faite entre les intervenant.e.x.s externes et internes à l'UNIGE.

En adéquation avec son ancienne pratique, il est alors proposé de fixer un *montant unique* de CHF 100.- (CHF 60.- pour l'intervenant.e.x + CHF 40.- pour un.e.x accompagnateur.ice.x) pour les repas de remerciement.

**Décision : la Commission fixe le tarif de repas de remerciement à CHF 100.-, pour toutes les intervenant.e.x.s (internes et externes à l'UNIGE).**

- **Délais impartis pour l'utilisation des subventions**

Le secrétariat souhaite revenir sur la pratique d'utilisation des subventions extraordinaires allouées par la CGTF avec les membres de la Commission. Jusqu'ici, les associations étaient tenues d'utiliser la subvention allouée au courant du semestre. Si tel n'était pas le cas, la CGTF demandait à ce que l'argent lui soit rendu, avec possibilité de renouveler une demande de subvention pour cet événement.

**Décision : la Commission souhaite continuer cette même pratique d'utilisation des subventions extraordinaires dans le courant du semestre. Si l'association n'utilise pas le montant alloué, celle-ci doit le retourner à la CGTF.**

- **Appel à projet**

Le secrétariat a contacté Sophie Desjacques, secrétaire de l'Assemblée Universitaire, pour l'informer du processus d'appel à projet et savoir quelles étaient les démarches à entreprendre. Ne pouvant agender une présentation lors d'une séance de l'AU par manque de temps, Mme Desjacques a informé le secrétariat de la nécessité de soumettre cette demande à l'avis consultatif de l'Assemblée par consultation électronique. Pour ce faire, la présidence et le secrétariat ont conjointement rédigé un argumentaire de présentation du projet. Celui-ci a été accepté par l'AU et sera formellement annoncé lors de sa prochaine séance. La Commission peut donc aller de l'avant !

Pour information, le montant total à disposition de l'appel à projet dans l'argumentaire a été fixé à CHF 250'000.-, ce qui est légèrement en dessous de ce qui avait été évoqué jusque lors. Ce, pour des raisons de charge de travail et de disponibilité des fonds/prévision financière (gros montants alloués en cette fin d'année, etc).

En outre, le secrétariat s'excuse de ne pas avoir pu tenir les membres de la Commission au courant de ce processus administratif en temps réel.

Christopher et Mara rencontrent cette semaine Nouchka, ancienne secrétaire de la CGTF ayant participé au processus d'appel à projet de 2016-2017, afin de discuter du premier appel à projet.

Les membres de la Commission présent.e.s décident d'organiser une séance extraordinaire dédiée à l'appel à projet au mois de janvier afin de consacrer du temps exclusivement à ce sujet.

**Décision : la Commission fixe une séance extraordinaire au 17 janvier 2022, de 18h à 19h30.**

La séance se termine à 20h30.

**PV fait à Genève le 13 décembre 2021 par Mara Gómez et Christopher Horta.**